



La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Sylvie BERGEON	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP Responsable des Non-Titulaires Permanence : mardi après-midi et mercredi
Abderrahim EL MOUAHID	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Elu à la CAPA des PLP
Christine MOINE-UIBER	Lycée N. Brémontier à BORDEAUX Responsable Lycées/Collèges
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable Lycées/Collèges Elue à la CAPN des Certifiés
Vincent FAUVEL	Collège Anatole France à CADILLAC Elu à la CAPA des certifiés
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°14

26 novembre 2013



Informations académiques

RAPPEL : Congé de formation professionnelle

Candidatures pour l'année scolaire 2014-2015 :
Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 2 décembre par internet

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor/>

La notice de candidature et les pièces justificatives devront être retournées au Rectorat, par la voie hiérarchique pour le vendredi 13 décembre 2013 dernier délai.

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre confirmation d'inscription pour le suivi de votre dossier.
La commission d'attribution où nous siégeons est prévue le mardi 4 mars 2014.

Supplément Familial de Traitement

Les contractuels ont droit au Supplément Familial de Traitement sous certaines conditions. Les dossiers sont disponibles dans les établissements et sur le site du rectorat. Ils doivent être retournés pour le 16 décembre au plus tard.

Stage Non-Titulaires

Nous organisons un stage Non-Titulaires le 6 février 2014. L'ordre du jour et les convocations vous seront envoyés par mail début décembre.

Informations nationales

Concours réservés

Un Groupe de Travail réunissant les signataires du protocole de la loi de mars 2012 a eu lieu le 12 novembre. Le Ministère a communiqué un bilan des concours réservés 2013.

- Il y a eu des augmentations de capacité ce qui explique qu'il puisse y avoir plus d'admis que de postes offerts.
- Le Ministère avait prévu 10 500 inscrits, il y en a eu 21 000 ce qui a entraîné les problèmes de vérification d'éligibilité. Celle-ci sera faite plus en amont cette année.
- La programmation des concours réservés pour l'année suivante est revue selon le bilan des admis de chaque session. Des disciplines qui ne devaient pas être ouvertes peuvent l'être si besoin.
- Une réunion des présidents de jury aura lieu en décembre pour une harmonisation des critères et des pratiques.
- Pour la session 2014, il y a 7 965 inscrits aux concours réservés (contre 14 275 en 2013) et environ 6 000 dossiers RAEP.
- Il est question également d'une tentative d'harmonisation des préparations aux concours.

Répartition et analyse des postes offerts aux concours

Vous trouverez les informations concernant les postes aux concours 2014 en cliquant **ICI**. (<http://www.se-uns.org/spip.php?article6095>)

Ouverture des discussions sur l'amélioration des conditions d'emploi

Vincent Peillon ouvre, lundi 18 novembre, de multiples « chantiers métiers ». L'un concerne précisément les enseignants, CPE et COP contractuels.

Pour l'ensemble des personnels qui font vivre l'École, la Refondation ne prendra corps que s'ils peuvent s'inscrire dans de nouvelles logiques où l'autonomie pédagogique, la capacité à innover, le travail en équipe, la transversalité des apprentissages et la dimension éducative sont reconnus et largement encouragés. Cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités à innover. Cela passe aussi par une revalorisation de leur métier.

Les revendications du SE-Unsa

- Une grille de salaire nationale progressive avec prise en compte de l'ancienneté
- Une unification des contrats et des pratiques rectorales
- Une indemnité de fin de contrat
- Une formation à la prise de fonction
- Une facilité de VAE pour obtenir des équivalences de diplômes
- La disparition de la clause de l'indice butoir (décret de 51) qui pénalise le reclassement des agents ex contractuels.

De manière plus générale, le SE-Unsa exige que les contractuels soient traités avec respect : ils ont des droits, ils doivent être appliqués dans tous les rectorats.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>